

En exercice : 28

Présents : 17

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 15

Date de la convocation : 20 juin 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme M. DENIS Mme K. BOISNARD Mme C. MASSART	M. H. LHERMITTE M. J.C. ROUAULT Mme N. LEFEBVRE-BERTIN M. K. BETTAL	Mme C. GASTÉ M. R. SURCOUF Mme N. LEFEBVRE-BERTIN Mme B. MILLET	M. G. CRESPIN M. H. DEPOUEZ M. P. ROUAULT
SUPPLEANT : M. B. GUITTON			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN	Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	Mme I. SIMONESSA

ACTUALISATION DU PROJET PEDAGOGIQUE 2022-2027.

Monsieur Surcouf, Vice-Président de la compétence « Enseignement Culturel » rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération n° 60-2022 du 15.06.2022, le Comité Syndical a approuvé le projet pédagogique 2022-2027.

Après un travail en commission « Enseignement Culturel » et l'avis émis par le Bureau Syndical, Monsieur Surcouf propose aux membres du Comité Syndical :

- l'actualisation du projet pédagogique de l'école de musique et de danse 2022-2027.

Le projet pédagogique de l'école de musique et de danse proposé décline les principales orientations du projet d'établissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de la compétence « Enseignement Culturel », **à l'unanimité :**

- approuvent l'actualisation du projet pédagogique 2022-2027 annexé à la présente délibération,
- autorisent Monsieur le Président ou en cas d'absence Monsieur le Vice-Président de la compétence « Enseignement Culturel » à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication le2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président